

DÉLIBÉRATION N°2 - APPROBATION DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL « AIDE BUDGET »

Afin de prévenir les situations de surendettement, d'accompagner les personnes dans la gestion de leur budget, et de renforcer, en cas de difficultés, l'efficacité de la procédure de surendettement par un accompagnement personnalisé, l'Etat, à partir de 2016, a expérimenté et contribué au déploiement d'un réseau de Points Conseil Budget (PCB) sur l'ensemble du territoire national

Dans ce cadre, le CCAS de Dunkerque a demandé et obtenu la labellisation « PCB » dès 2019, label renouvelé par l'Etat au CCAS de Dunkerque après évaluation des résultats, pour la période 2022/2024

L'Etat souhaite compléter le dispositif et les missions des PCB labellisés, dans le cadre du dispositif expérimental « Aide budget », en leur attribuant notamment un rôle de coordination des acteurs afin de détecter le plus précocement possible les publics en situation de fragilité financière.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs privés/publics (fournisseurs d'énergie/ bailleurs / établissements bancaires en lien direct avec le recouvrement de créances liées à des besoins dits « essentiels » tels que loyers, charges locatives, factures d'énergie...) est un enjeu majeur pour l'atteinte de cet objectif. En effet, un certain nombre de personnes ne connaissent pas ou peu les dispositifs de droit commun auxquels elles peuvent prétendre en cas de difficulté financière et nombre de partenaires ne sont pas en compétence pour accompagner ces personnes dans l'élaboration de réponses à leurs difficultés, se concentrant sur le recouvrement des impayés.

Le CCAS, fort de son expérience dans l'accompagnement des publics les plus fragiles, de son expertise métier, de sa compétence en matière de PCB mais aussi de son ancrage partenarial, a souhaité s'inscrire dans ce nouveau dispositif et a par conséquent répondu à l'Appel à projet « Aide budget » lancé en septembre 2022.

Le CCAS de Dunkerque a été retenu par l'Etat pour la mise en œuvre de ce projet

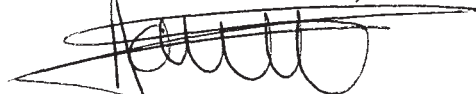
Aussi, dans le cadre de cette expérimentation d'un an, une convention sera conclue par le CCAS avec :

1. l'Etat pour la fixation des objectifs, des modalités de suivi du projet et de financement ;
2. chaque opérateur identifié (fournisseurs d'énergie/bailleurs/ établissements bancaires) qui établira :
 - les critères d'orientation (ex : un nombre de loyer impayé/un montant d'impayé de créances/la procédure de relance préalable de l'utilisateur par l'opérateur...) ;
 - les modalités de cette orientation (fiche de prescription qualifiée et de suivi partagée par le PCB et chaque opérateur/réunions tripartites...) ;
 - le nombre d'orientations/ de suivis supplémentaires attendu dans le cadre du partenariat ;
 - les modalités de reporting et d'évaluation du partenariat mis en place.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver et d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat à venir avec l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif expérimental « Aide budget » dans la cadre du Point Conseil Budget porté par le CCAS de Dunkerque, ainsi que tout document administratif afférant à ce projet.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire-Président,
La Vice-Présidente,**



Leïla NAÏDJI

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 1er décembre 2022 pour la séance du 6 décembre 2022 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► ONT PARTICIPÉ :

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente
Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué
Madame Delphine CASTELLI – Administratrice
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice
Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice
Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur
Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice
Madame Laurence OLIVIER - Administratrice
Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Joëlle CROCKEY à Madame Leïla NAÏDJI

**Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque
en date du mardi 6 décembre 2022**

DÉLIBÉRATION N°2 - APPROBATION DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL « AIDE BUDGET »

Afin de prévenir les situations de surendettement, d'accompagner les personnes dans la gestion de leur budget, et de renforcer, en cas de difficultés, l'efficacité de la procédure de surendettement par un accompagnement personnalisé, l'Etat, à partir de 2016, a expérimenté et contribué au déploiement d'un réseau de Points Conseil Budget (PCB) sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce cadre, le CCAS de Dunkerque a demandé et obtenu la labellisation « PCB » dès 2019, label renouvelé par l'Etat au CCAS de Dunkerque après évaluation des résultats, pour la période 2022/2024.

L'Etat souhaite compléter le dispositif et les missions des PCB labellisés, dans le cadre du dispositif expérimental « Aide budget », en leur attribuant notamment un rôle de coordination des acteurs afin de détecter le plus précocement possible les publics en situation de fragilité financière.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs privés/publics (fournisseurs d'énergie/ bailleurs / établissements bancaires en lien direct avec le recouvrement de créances liées à des besoins dits « essentiels » tels que loyers, charges locatives, factures d'énergie...) est un enjeu majeur pour l'atteinte de cet objectif. En effet, un certain nombre de personnes ne connaissent pas ou peu les dispositifs de droit commun auxquels elles peuvent prétendre en cas de difficulté financière et nombre de partenaires ne sont pas en compétence pour accompagner ces personnes dans l'élaboration de réponses à leurs difficultés, se concentrant sur le recouvrement des impayés.

Le CCAS, fort de son expérience dans l'accompagnement des publics les plus fragiles, de son expertise métier, de sa compétence en matière de PCB mais aussi de son ancrage partenarial, a souhaité s'inscrire dans ce nouveau dispositif et a par conséquent répondu à l'Appel à projet « Aide budget » lancé en septembre 2022.

Le CCAS de Dunkerque a été retenu par l'Etat pour la mise en œuvre de ce projet.

Aussi, dans le cadre de cette expérimentation d'un an, une convention sera conclue par le CCAS avec :

1. l'Etat pour la fixation des objectifs, des modalités de suivi du projet et de financement ;
2. chaque opérateur identifié (fournisseurs d'énergie/bailleurs/ établissements bancaires) qui établira :
 - les critères d'orientation (ex : un nombre de loyer impayé/un montant d'impayé de créances/la procédure de relance préalable de l'usager par l'opérateur...) ;
 - les modalités de cette orientation (fiche de prescription qualifiée et de suivi partagée par le PCB et chaque opérateur/réunions tripartites...) ;
 - le nombre d'orientations/ de suivis supplémentaires attendu dans le cadre du partenariat ;
 - les modalités de reporting et d'évaluation du partenariat mis en place.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver et d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat à venir avec l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif expérimental « Aide budget » dans la cadre du Point Conseil Budget porté par le CCAS de Dunkerque, ainsi que tout document administratif afférant à ce projet.

ADOPTÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20221206-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire-Président,
La Vice-Présidente,**

Leïla NAÏDJI